

Le service de retour à domicile de l'Assurance Maladie

C'est un service d'accompagnement personnalisé pris en charge par l'Assurance Maladie.

Dès que l'équipe médicale fixe ma date de sortie, tout est organisé avec son accord pour que je puisse rentrer chez moi dans les meilleures conditions.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- je reçois la visite de mon conseiller de l'Assurance Maladie pendant mon hospitalisation,
- j'indique mon infirmier(e) habituel(le) ou, à défaut, je choisis un(e) infirmier(e) dans la liste des professionnels de mon département,
- je complète le bulletin d'adhésion à ce service,
- le conseiller contacte mon médecin traitant, le cardiologue et l'infirmier(e) pour planifier chaque premier rendez-vous.

UN SERVICE

- sans engagement de ma part : je peux y renoncer à tout moment sans incidence sur ma prise en charge. Les frais médicaux liés à mon insuffisance cardiaque restent pris en charge à 100% (dans la limite des tarifs habituels de l'Assurance Maladie).
- placé sous la responsabilité d'un médecin conseil, garantissant la totale confidentialité des données me concernant, dans le respect du secret médical.

Ce service de l'Assurance Maladie est aujourd'hui en cours d'expérimentation. Il est proposé dans quelques établissements de santé expérimentateurs, aux affiliés de la caisse d'Assurance Maladie d'implantation de ces établissements.



MON RETOUR
À DOMICILE

JE SUIS ACCOMPAGNÉ(E)
APRÈS MON HOSPITALISATION
POUR DÉCOMPENSATION CARDIAQUE

Je choisis les professionnels
de santé qui m'accompagnent
tout au long de ma vie sur

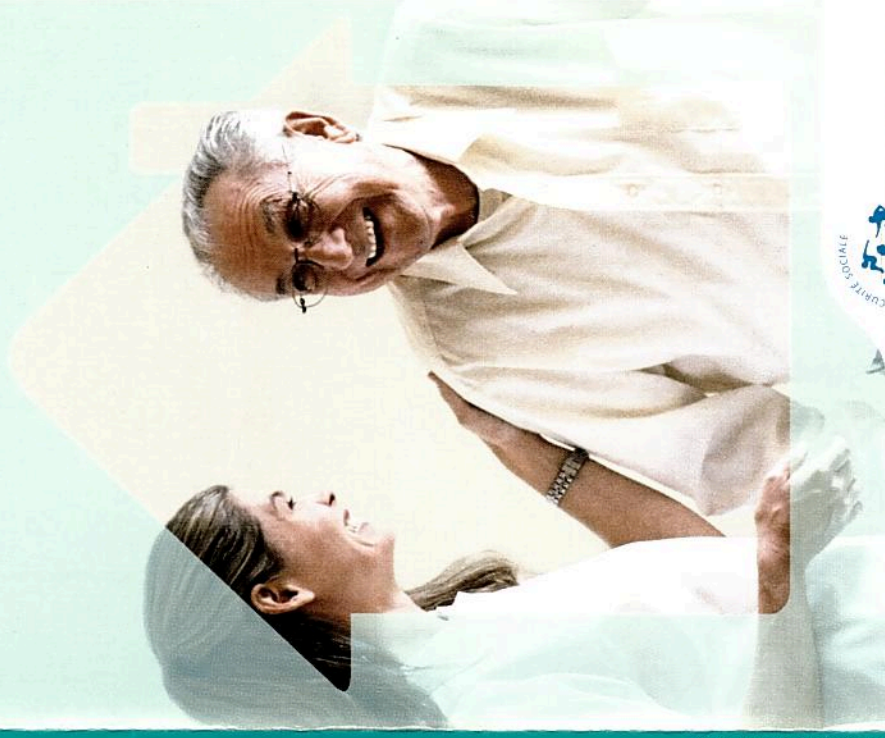
ameli-direct.fr

Je contacte
le service social
de ma caisse
d'assurance maladie
au **3646**

Prix d'un appel local sauf surcoût
imposé par certains opérateurs

Pour télécharger
mes attestations de droits
ou d'indemnités journalières,
j'ouvre mon compte sur

ameli.fr
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE



SECURITE SOCIALE

**l'Assurance
Maladie**

Je suis hospitalisé(e)

Je souhaite pouvoir rentrer chez moi pour me retrouver dans un cadre de vie familial.

mon parcours d'assuré

Dans le cadre de mon parcours d'assuré, l'Assurance Maladie me propose des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.

Ainsi, après mon hospitalisation pour décompensation cardiaque, je peux bénéficier d'un service pour faciliter mon retour à la maison et être suivi(e) à domicile par un(e) infirmier(e) de mon choix.

Avec ce service, l'Assurance Maladie en lien avec mes professionnels de santé met tout en œuvre pour que je puisse rentrer à la maison dans les meilleures conditions.

Avec le service de retour à domicile, je bénéficie de 6 mois d'accompagnement personnalisé

Après l'accord de l'équipe médicale, mon conseiller de l'Assurance Maladie me rend visite dans l'établissement où je suis hospitalisé(e). Il me propose un accompagnement personnalisé à domicile.

MON CONSEILLER DE L'ASSURANCE MALADIE

- initie pour moi la mise en place d'un suivi infirmier à domicile : il prend contact avec un(e) infirmier(e) de mon choix pour organiser un premier rendez-vous,
- organise la première consultation avec mon médecin traitant et avec mon cardiologue après ma sortie,
- me présente mon « carnet de suivi » contenant l'essentiel de ce que je dois savoir pour vivre au quotidien avec mon insuffisance cardiaque (ce carnet est remis par l'équipe médicale),



Mon « carnet de suivi » est aussi l'outil de suivi et de communication entre les professionnels de santé qui me prennent en charge après mon retour à domicile. Je le présente à chaque consultation.

- me téléphone pour 2 bilans d'étape pour s'assurer de la bonne réalisation des rendez-vous puis pour un bilan de satisfaction.

Le conseiller m'accompagne sur les aspects administratifs. Pour toute question d'ordre médical, bien sûr, seuls les professionnels de santé qui me suivent sont habilités à me répondre.



Si cela m'est nécessaire, le conseiller de l'Assurance Maladie peut m'aider dans mes démarches pour la mise en place d'une aide à la vie (aide ménagère ou portage de repas), en lien avec le service social de l'établissement ou de ma caisse.

MON INFIRMIÈR(E)

- Spécifiquement formé(e) sur l'insuffisance cardiaque, il/elle se rend à mon domicile pour un suivi hebdomadaire, pendant au moins deux mois :
- renforce mes connaissances sur mon insuffisance cardiaque (surveillance du poids, conseils hygiène-dietétiques...)
 - pour m'aider à mieux vivre au quotidien avec la maladie, vérifie mon état de santé et reporte, dans mon carnet de suivi, les informations utiles à mon médecin traitant.

MON MEDECIN TRAITANT

- assure une consultation précoce dans les 7 jours suivant mon retour à domicile,
- coordonne les interventions des différents professionnels de santé qui me suivent pour ma décompensation cardiaque,
- deux mois après mon retour à domicile, fait le point sur mon état de santé dans le cadre d'une consultation longue, pour adapter ma prise en charge et mon suivi.

MON CARDIOLOGUE

- me reçoit en consultation environ un mois après ma fin d'hospitalisation, pour adapter mon traitement,
- en lien avec mon médecin traitant, ajuste ensuite la périodicité de ses consultations.

En dehors du cadre du service de retour à domicile, l'ensemble des professionnels de santé assure mon suivi habituel.